

Le Val'Info

ÉDITO

Le nouvel EHPAD (Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes), la « Résidence du Lattay », s'est élevé. L'association nous annonce le déménagement des résidents pour janvier 2019.

La commune travaille depuis 2017 sur l'ouvrage « Cœur de Village ». Elle s'est rapidement interrogée sur la problématique enfance. Les activités périscolaires (Coup de pouce, activités de loisirs, TAP) organisés par la Maison culturelle méritent notre plus grande attention devant la croissance des effectifs et l'exigüité des locaux actuels à disposition.

En février 2018, nous demandions à l'agence Blond en charge de l'étude « Cœur de Village » de faire un focus sur la faisabilité du pôle enfance, voire intergénérationnel présenté dans plusieurs scénarios.

En juin, le conseil municipal constate que les 3 scénarios présentés (un au square Kenton et deux sur l'ancienne maison de retraite) s'avèrent trop onéreux. Le conseil demande alors d'étudier la faisabilité de la seule aile la plus récente (bâtiment 3 sur le plan) pour un accueil périscolaire jusqu'à 150 enfants. Le travail de l'architecte Blond et de l'économiste Picherit a permis de décrire le programme sur ce bâtiment 3 avec une estimation de travaux à 825000€ dans un planning de moins de 2 ans.

Le conseil municipal a entériné le choix du pôle enfance dans cette aile nord (bâtiment 3).

Un appel à maîtrise d'œuvre peut être lancé pour choisir l'architecte de l'opération sur la base de ce programme avec la conviction que nous pouvons réaliser des économies sur l'estimation du programme.

Le positionnement du pôle enfance est maintenant clarifié. Nous allons pouvoir nous remettre à l'ouvrage « Cœur de Village » et définir nos ambitions d'aménagement, de transformation, d'évolution du bourg siège de Val du Layon. Celui-ci, avec ses dents creuses voire des caries, ses vaisseaux anciens voire atrophiés, nécessite une vision en liaison avec les villages satellites pas seulement par la « trachée » nationale qui mérite un apaisement mais par des liaisons douces et un développement de l'habitat maîtrisé.

A l'issue de ce travail repris, nous proposerons une nouvelle rencontre avec tous les acteurs impliqués (associations et commerçants notamment).

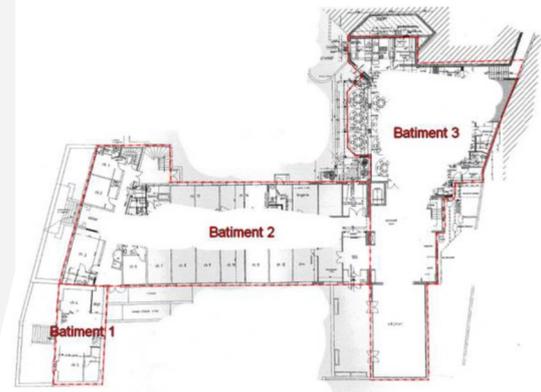
Je profite de l'éditorial pour souhaiter à chacun quelques bons moments de vacances si ce n'est de farniente ou de flânerie. N'oubliez pas le salon de peinture Salle Jean de Pontoise à Saint Aubin dès le 21 juillet jusqu'au 12 août, les visites théâtralisées du Musée de la Vigne et du Vin les 19 juillet, 2 et 16 août à 20H30, le Festival « Blues en Chenin » le 25 août à 18H00, le cinéma plein-air le 8 septembre, tous deux au parc L.Piard à Saint Lambert.

A la rentrée, nous parlerons de la mise en sécurité de l'église St Lambert et de la place de Saint Aubin qui nécessiteront une régulation de la circulation.

François Cailleau, maire délégué



Nouvelle Résidence du Lattay, 36 rue Pasteur



Ancien bâtiment 5, rue du Bon Repos

Dans ce numéro

Édito.....	1
Conseil municipal.....	2
Informations municipales	11
Vie associative	19
Numéros utiles	34-35
Agenda.....	36

Flash

- Cinéma plein-air 20
- Semaine bleue 21
- Blues en chenin 28



L'ESSENTIEL DU 5 JUIN 2018*

En préambule de la séance, Monsieur le Maire revient sur les violents orages de ces derniers jours qui ont provoqué d'impressionnantes coulées de boues un peu partout et particulièrement dans le centre bourg de St Aubin. Il est ainsi tombé près de 48mm d'eau en quelque 16 min. Dans ce contexte, il faut noter la solidarité des habitants qui sont venus spontanément apporter leur aide aux administrés concernés par des inondations ou pour débayer les voies. A noter également l'intervention immédiate des services techniques. En conclusion, Monsieur le Maire va faire le nécessaire pour déposer un dossier de catastrophes naturelles (comme d'autres communes).

▲ AFFAIRES PERISCOLAIRES

• Organisation des services pour la rentrée

Dans le cadre d'un souhait de réorganiser la pause méridienne à St Aubin (pour le confort des enfants), une réflexion avec les différents acteurs (parents, professeurs, élus, acteurs périscolaires) a abouti à proposer une nouvelle organisation entraînant des aménagements d'horaires. Ces derniers auraient notamment pour conséquence d'augmenter le temps de pause méridienne, ce qui permet d'y aménager les temps d'activités périscolaires (TAP). Par ailleurs, suite également à consultation, les TAP sont confirmés dans leur mise en œuvre sur un aménagement différent : 3 heures réparties sur 4 jours.

En parallèle, un travail (audit interne par les services) a été réalisé pour évaluer les missions réalisées et également estimer les besoins réels et/ou les incohérences (temps de travail trop long ? trop court ? à uniformiser ? tâches à supprimer ? en doublons ? à créer ?) pour tout le service périscolaire.

Cet état de la situation a pour objectif d'affiner les emplois du temps existants, de les aménager (pour le confort des agents) et *in fine*, d'avoir une cohérence sur tout le territoire, proposer une stabilité des emplois, voire de créer une cohésion entre les agents (par notamment la proposition de temps collectif).

D'un point de vue statutaire et juridique, il convient également de régulariser des situations qui ont tendance à devenir pérennes (heures complémentaires régulières, contrats renouvelés...).

Enfin, certains agents intervenants sur plusieurs sites et dans d'autres secteurs que les affaires périscolaires (ATSEM, entretien des locaux, agence postale, campings...), une réflexion sur l'organisation a été réalisée dans sa globalité (temps scolaire et non scolaire, entretien des bâtiments publics) pour présenter un bilan le plus exhaustif possible.

Au final, il est donc proposé une nouvelle organisation pour la rentrée, qui n'est pas sans conséquence financière, puisque l'étude fait ressortir un besoin supplémentaire en heures de travail d'environ 2.500 heures (heures ménage,

heures animation pour les TAP, heures administratives pour des temps de réunion), réparties sur 25 agents du service. En contrepartie, il n'y aura presque plus d'intervenants extérieurs sur les TAP (cout 2017 de 14.000 euros), le loyer pour la cantine va être revu à la hausse, les prestations externalisées (KCM, Initiatives emplois) pourront être réduites.

Dans un premier temps, il est proposé de valider le principe organisationnel de la rentrée, ce qui va permettre de déposer un dossier complet au centre de gestion pour valider la réorganisation des services et notamment mettre à jour le tableau des emplois et des effectifs. A ce stade, le conseil municipal sera amené à valider le nouveau tableau.

Le Conseil municipal adopte le nouvel aménagement de la pause méridienne à St Aubin avec les horaires et accepte la nouvelle organisation des services périscolaires.

Il autorise Monsieur le Maire à solliciter le centre de gestion pour valider le nouveau service, et l'autorise à signer un avenant aux PEDT en cours, suite à ces modifications.

▲ TOURISME

• Création d'emplois saisonniers

Afin d'assurer l'accueil, la gestion du camping et le nettoyage des espaces publics (sanitaires, mobil-home, divers...) et d'apporter un soutien administratif lié notamment au salon de peinture, il est proposé de créer des emplois saisonniers.

▲ TOURISME

• Aménagement du camping du Layon

Suite à délibération n° 072/2018 en date du 24 avril 2018, il a donc été décidé de confier la gestion du camping à un prestataire extérieur, sur le principe d'une gestion automatisée pour l'accès des véhicules. Pour prévoir l'installation du matériel dédié, la commune est également chargée de prévoir les aménagements et autres terrassements, voire d'apporter les réseaux complémentaires.

▲ FINANCES

• Dossier de subvention CTR

Dans le cadre de l'aménagement du camping du Layon, il est proposé de solliciter une subvention au titre du CTR (contrat Territoires-région), contrat 2017-2020 signé entre la région Pays de Loire et la Communauté de communes Loire Layon Aubance. Le projet est en effet susceptible de correspondre à la thématique « Ressources naturelles et

* l'intégralité des compte-rendu du Conseil est consultable en Mairie et sur le site

patrimoniales (Unesco) », puisque St Aubin est dans le périmètre.

- **Dossier de subvention programme LEADER**

Dans le cadre du renouvellement du mobilier urbain du sentier des vieilles demeures à St Aubin, il est proposé de solliciter une subvention au titre du programme LEADER 2018-2020, piloté par le pôle métropolitain. Le projet est en effet susceptible de correspondre à la thématique « Renforcer l'offre touristique ».

▲ **JEUNESSE**

- **Aménagement de l'espace jeunes de St Aubin**

Par délibération n° 041/2018 du 6 mars 2018, la commune décidait d'aménager le local désaffecté du Pôle enfance. Pour ce faire, une consultation de maîtrise d'œuvre a été lancée pour laquelle il est proposé de retenir un candidat.

Le Conseil municipal décide de retenir le candidat « LE GENERALISTE HABITAT » pour un taux d'honoraires de 8% des travaux estimés à 90.000 euros HT.

▲ **COMMERCE - ST LAMBERT**

- **Changement de bailleur**

Un fonds de commerce est en cours de vente sur la commune, laquelle vente entraîne *de facto* le changement de bailleur pour le bâtiment appartenant à la commune. Comme prévu, le nouveau bailleur reprendra le bail dans les mêmes conditions.

Le Conseil municipal prend acte du changement de bailleur pour l'établissement communal sis 3 rue Rabelais, à compter du 10 juillet 2018.

▲ **RESEAUX**

- **Projet d'implantation d'une antenne relais**

L'opérateur Orange a réalisé une étude de faisabilité pour l'implantation d'une antenne relais sur la commune déléguée de St Lambert. Au regard de cette étude, l'implantation envisagée concerne une parcelle communale, sise au niveau des ateliers techniques.

S'agissant d'une propriété publique, il convient donc de signer avec l'opérateur une convention d'occupation du domaine public, dans les conditions suivantes :

Durée : 12ans ; Redevance : 1.500 euros annuel ;

Hauteur de l'antenne : 30m ; Emprise : 50 m² ;

En complément, la convention ne vaut pas autorisation d'implantation de l'antenne, laquelle doit répondre aux réglementations en vigueur au titre du code de l'urbanisme, du patrimoine ou de l'environnement, notamment par le dépôt d'une déclaration préalable

auprès des services.

S'agissant de l'emplacement de l'antenne (à proximité immédiate des habitations), de sa hauteur et du manque d'information sur le projet technique (puissance de l'antenne, bénéficiaires...), Monsieur le Maire propose que la commission étudie le projet avant de prendre un engagement définitif.

▲ **AFFAIRES PERISCOLAIRES**

- **Accueil périscolaire à St Lambert**

Le cabinet BLOND a rendu son étude de faisabilité pour envisager l'accueil du service périscolaire sur un des 2 sites (Kenton ou Maison de retraite), celle-ci a donc été transmise à l'ensemble des conseillers.

Aucun scénario ne satisfait le conseil, notamment à la vue des coûts.

Il est demandé de reprendre le sujet sur une partie du bâtiment.

▲ **RECENSEMENT**

- **Réunion d'informations**

L'INSEE nous informe que la commune de Val du Layon va devoir réaliser son recensement à compter de janvier 2019, pour une durée de 1 mois.

▲ **PERSONNEL**

- **Entretien avec les services techniques**

La rencontre avec l'équipe des services techniques s'est tenue le 16 mai pour leur faire part de la nouvelle organisation et le fonctionnement du service d'ici le transfert vers la communauté de communes. Considérant la compétence reconnue de chaque agent, l'organisation globale suivante est retenue :

Décomposition du service (7 agents) en 3 secteurs :

Voirie (1) – Agents de proximité (2) – Espaces verts (3) + Agent polyvalent et coordinateur (1) ;

Travaux récurrents et programmés : sous la responsabilité de chaque agent concerné ;

Travaux imprévus et urgents : sous la directive du coordinateur ;

En outre, le coordinateur est le lien entre les agents et les élus/secrétariat.

▲ **AFFAIRES SOCIALES**

- **Repas des aînés**

Le repas des anciens se tiendra le 2 septembre : suite à un vote à bulletin secret (séance CCAS), il a été décidé de maintenir cette date du 2 septembre pour les 70 ans et plus (participation de 5 euros pour un coût total de 22 euros le repas). Selon le nombre de présents, le repas se tiendra à l'Amicale laïque (St Aubin) s'ils sont inférieurs à 180 ou à la salle de sport (St Lambert) s'ils sont plus de 180.

■ CULTURE

• Animation cinéma de plein air

Le 8 sept. 2018 sera organisée une soirée concert/repas/cinéma de plein air au parc Piard par un groupe de jeunes layonvalois (sous couvert du comité des Fêtes). Le cout est d'environ 3.300 euros (location du matériel), pour lequel les organisateurs cherchent des sponsors.

Dans ce contexte de relancer des animations (tout public), les organisateurs sollicitent la commune pour proposer un feu d'artifice accessible à tout le monde.

L'ESSENTIEL DU 3 JUILLET 2018*

■ ENVIRONNEMENT

• État sanitaire de l'étang de la Coudraye

Suite aux épisodes météorologiques démesurés (violents orages, puis canicule) de ces derniers jours, il a été constaté une très forte concentration de poissons morts dans l'étang de la Coudraye destiné à la pêche sur St Lambert. Devant ce constat inquiétant, un laboratoire a été contacté pour comprendre ce phénomène, lequel a donné quelques pistes d'observations à vérifier :

Présence d'algues bleues/vertes abondantes (cyanobactéries) : NON ;

Présence d'hydrocarbures : NON ;

Lessivage des terres avec apport de produits phytosanitaires : NON ;

Asphyxie par eutrophisation : A CONFIRMER ;

Il est donc proposé d'affiner la réflexion par la réalisation d'analyse auprès dudit laboratoire.

Le Conseil municipal propose que Monsieur le Maire prenne un arrêté temporaire en prévoyance pour interdire la consommation des poissons, dans l'attente des résultats.

■ AFFAIRES PERISCOLAIRES

• Accueil périscolaire à St Lambert

Lors du dernier conseil municipal, il a été décidé d'affiner l'étude de faisabilité en axant la réflexion uniquement sur la Maison de retraite et en particulier sur la restructuration de l'aile nord (partie plus récente du bâtiment), lequel a pour objet d'accueillir les activités suivantes : ALSH, APS et TAP. Un nouveau projet a ainsi été présenté et envoyé aux

conseillers municipaux, lequel se décline principalement comme suit :

RDC : Accueil (et bureau) ; Salle polyvalente (avec extension de 50m²) ; Salle d'activités ; Sanitaires ;

1e ETAGE : Accès par l'extérieur ; Salles d'activités (dont salle de sieste) ; Sanitaires ;

2e ETAGE : Bureaux ; Salle d'activités ; Locaux de rangement ;

Il s'en suit des échanges ainsi résumés :

Se pose la question du nombre de salles suffisants selon les besoins pour les TAP : selon le nombre de groupes et le taux d'encadrement, les groupes doivent donc pouvoir être répartis correctement ;

Selon les saisons, des groupes peuvent être cependant répartis à l'extérieur ;

Dans ce scénario, la cuisine existante est toujours présente, laquelle peut poser question quant à son coût de fonctionnement, son équipement et la maintenance. Cela sous-entend en effet d'avoir 2 cantines à gérer ;

Selon la pérennisation (ou non) des TAP, lesquels demandent beaucoup d'espaces, les travaux devront être réfléchis et donc adaptés pour un usage ultérieur (sans les TAP) ;

Le planning prévoit un démarrage des travaux pour la fin du printemps ;

Le coût prévisionnel est estimé à 825.000 euros HT pour la partie travaux, sans les aménagements extérieurs ;

L'étape suivante est de chercher des financements et de déposer toutes les demandes de subvention ;

En parallèle, il est possible de lancer un appel à candidature pour la phase MOE (Maitrise d'œuvre) et ainsi affiner le détail des coûts prévisionnels. Ces derniers pourront d'ailleurs varier selon le BET retenu.

• Gestion des TAP et APS – St Lambert

Suite à une réunion le 31 mai en Mairie, à la demande de la Maison culturelle (MC), un compte-rendu (de la MC) indiquait que le financement de la commune était insuffisant pour assurer le service et que le manque de transparence sur les comptes TAP de St Aubin ne permettait pas de comparer les services (ex : pas de TAP payantes pour les Maternelles). Considérant en outre une gestion difficile, la MC a également évoqué le souhait d'arrêter les TAP en « douceur » afin que la commune s'organise pour reprendre

* l'intégralité des compte-rendu du Conseil est consultable en Mairie et sur le site

le service. Lors de cette réunion, il a été rappelé à la MC que la participation aux TAP des familles à hauteur égale de la participation de la commune n'est pas respectée. En conclusion, la MC précise que cela signifie une augmentation pour les familles de 30%, qui n'est pas appliquée (pour ne pas pénaliser les quotients familiaux les plus faibles) et non conforme aux valeurs de la MC.

Suite à cette réunion, la MC a convoqué ses membres le 14 juin pour donner mandat au Président de l'association et autoriser le cas échéant l'arrêt des TAP et de la garderie. La commune a aussitôt informé les familles des 2 écoles de St Lambert pour les rassurer en précisant que la commune prendrait ses responsabilités en cas d'arrêt du service par la Maison culturelle. Du point de vue juridique, sous réserve d'informations complémentaires, en cas d'arrêt des activités par la MC, la commune a obligation de proposer de reprendre les agents (ceux concernés par les activités et selon les proportions du temps de travail dédié aux activités) dans les mêmes conditions d'emplois (et selon les possibilités statutaires de la FPT – fonction publique territoriale) : ainsi, les CDD seraient conduits à leur terme et, pour les CDI, il faudrait proposer des postes équivalents.

Suite à la réunion du 14 juin entre la MC (Maison culturelle) et ses usagers, une délégation de parents a souhaité rencontrer des représentants de la commune pour connaître les 2 points de vue, s'inquiétant du problème de communication entre les 2 structures et du devenir de la garderie/TAP => leur souhait étant que la commune fasse une réunion publique à destination des parents pour permettre un temps d'échange.

Il convient également de rappeler que la convention d'objectifs et de moyens pour les TAP arrive à échéance le 6 juillet 2018. Aussi, une ultime réunion entre la commune et la MC s'est donc tenue le 29 juin, pour évoquer les conditions statutaires des agents de la MC, leur planning et le volume horaire consacré aux activités TAP et garderie. La MC, bien qu'ayant précisé avoir entamé le fonds de roulement depuis plusieurs années, indique que la situation financière de la structure n'est pas en péril. En contrepartie, la commune a présenté le bilan 2017 et le projet 2018 pour les TAP de St Aubin afin de comprendre les différences de coût entre les structures.

Le conseil d'administration de la MC devant se réunir le 5 juillet, pour statuer sur l'avenir des activités, il est proposé de valider en séance un nouveau projet de convention TAP pour l'année 2018/2019 et de le proposer à la MC, qui s'est engagé moralement à assurer la rentrée 2018/2019. Considérant qu'un changement de gestionnaire en cours d'année scolaire serait déstabilisant pour les familles et le personnel, la convention est proposée pour toute l'année scolaire. De même, d'un point de vue administratif (transfert de personnel) et financier (engagement avec la CAF, facturation), ce changement serait également compliqué. En outre, il est débattu de la proposition d'intégrer dans la convention

« l'obligation » de partager les charges restantes (une fois les recettes déduites) entre les familles et la subvention communale.

In fine, il est proposé de valider la convention pour la durée de l'année scolaire.

► URBANISME

• Réflexion sur la révision du PLU

Il est proposé de réunir la commission en charge de l'urbanisme et de l'élargir à l'ensemble des conseillers municipaux intéressés par le sujet. Cette réunion permettrait de faire venir également un élu représentant une commune en cours de révision de PLU (ce serait à priori Bellevigne) et un technicien spécialisé dans ce domaine.

L'objectif est multiple :

Définir les intérêts de la révision d'un PLU ;
Préciser les contraintes, les coûts et le planning ;
Déliberer en septembre ;

Il est donc proposé de retenir la date du 17 juillet – 20h30 – St Lambert.

► TOURISME

• Campings

Pour faire suite aux délibérations n° 072/2018 en date du 24 avril 2018 et n° 095/2018 en date du 5 juin 2018, Monsieur le Maire informe le Conseil avoir engagé les travaux d'aménagement du camping pour l'installation des équipements à hauteur de 10.200,00 euros HT, auprès de la société TPPL, laquelle a prévu d'intervenir 1ère quinzaine de juillet. La société CCP devrait intervenir à la suite pour équiper le site et le rendre opérationnel.

De même, Monsieur le Maire informe que, dans le cadre de sa délégation, un robot d'une valeur de 775,00 euros HT a été acheté pour l'entretien de la piscine du camping de St Lambert.

► TRAVAUX

• mise en conformité du bâtiment « Coup de pouce »

Pour faire suite à la délibération n° 021/2018 en date du 6 février 2018, il avait été décidé de programmer les travaux de mise aux normes du bâtiment « Coup de Pouce », suite aux recommandations de la PMI. Dans ce cadre, il a également été

VIE COMMUNALE - LE CONSEIL MUNICIPAL

décidé de faire appel à un maître d'œuvre pour affiner les travaux à réaliser, définir le cahier des charges et assurer le suivi des opérations (délibération n° 045/2018 en date du 6 mars 2018). Le BET retenu propose les candidats à retenir pour lancer l'opération, laquelle doit impérativement être terminée avant la reprise des activités par la Maison culturelle.

Le Conseil municipal décide de retenir les candidats suivants pour la réalisation des travaux de mise en conformité du bâtiment « Coup de Pouce » :

Menuiseries : Société PARCHARD..... 6.550,41 euros HT

Plâtrerie : Société BORJON 5.439,20 euros HT

Sol souple : Société VALLEE ATLANTIQUE ... 1.152,88 euros HT

Plomberie/Electricité : Société THARREAU . 5.625,23 euros HT

Chauffage/Ventilation : Société THARREAU 6.223,10 euros HT

TOTAL : 24.990,82 euros HT

ENFANCE/JEUNESSE

• Devenir du CEJ

Dans le cadre des réunions de la commission Petite enfance de la CCLLA, le président de ladite commission souhaite que les conseils municipaux soient informés des propositions et réflexions qui sont en cours dans le cadre particulier des découpages de coordination CEJ et de ces conséquences en matière de financement des structures concernées.

Concernant ainsi les financements par la CAF, celle-ci finance soit des actions dites « accueil » (sur la base de la fréquentation de la structure par les enfants), soit des actions dites « pilotage/coordination » (CEJ, rythmes éducatifs et/ou service).

Sur le territoire de la CCLLA, 6 CEJ coexistent et, pour information, la commune a sollicité un financement CAF au titre de la coordination « Rythmes éducatifs » et « CEJ » de St Aubin pour 2018. A terme, la CAF et la CCLLA souhaitent un projet unique de CEJ (pour 2020), lequel pourrait évoluer en CTG (contrat de territoire global).

Les nouveaux droits au financement pour le pilotage sont définis en fonction des droits d'accueil, et plafonnés à hauteur de 17.65% de ceux-ci. La commune pourrait donc prétendre à terme bénéficier d'une petite part de ces 17.65% partagés entre toutes les actions du territoire.

Le projet est de découper le territoire en secteurs, pour lequel chacun aurait une coordination CEJ, les communes se partageant les autres coordinations.

A ce stade du projet, la vision sur la valeur financière globale et détaillées par coordination, par structure et par commune n'est donc pas suffisante pour se positionner clairement.

Le Conseil municipal décide de ne pas se prononcer sur le projet pour le moment, par manque d'éléments structurants.

AFFAIRES SCOLAIRES

• Cours de natation st Aubin

Il est proposé de conserver les cours de natation avec la société Art Fit Studi'eau de Chalonnnes, faute d'avoir de créneaux intéressants à Thouarcé. En conséquence, la société a proposé d'étaler les groupes d'enfants sur toute l'année entre les différentes écoles concernées, ce qui suppose l'organisation suivante :

12 séances pour l'école René Guy Cadou (19 enfants) ;

10 séances pour l'école St Joseph (15 enfants) ;

FINANCES

• Matériel d'investissement

La commission scolaire a été sollicité par l'école René Guy Cadou pour une demande de matériel (informatique et vidéoprojecteur), laquelle correspond à une ligne d'investissement. Il est rappelé qu'une note avait été envoyé aux directeurs d'écoles en juillet précisant les modalités comptables applicables aux écoles. Il était notamment clairement précisé qu'en matière d'investissement, les demandes devaient être déposées en février pour pouvoir les présenter en commission Finances, puis les inscrire au budget le cas échéant pour l'exercice en cours.

Le Conseil municipal décide de ne pas accéder à la demande de l'école René Guy Cadou sur l'exercice en cours et précise que la demande sera présentée à la commission Finances pour l'inscrire au prochain budget.

COMMUNICATION

• Bulletin municipal

La commission Communication souhaite évoquer en séance la problématique de l'impression du bulletin municipal et précise notamment que son édition bloque l'imprimante pendant plusieurs jours, que la qualité d'impression des bulletins n'est pas bonne et que le matériel n'étant pas calibré pour ce genre de tirage (forte consommation, contrat non adapté entraînant des surcoûts, surchauffe de l'appareil).

En conséquence, il est proposé de faire appel à un prestataire pour l'édition des bulletins bimestriels. Il est demandé à la commission de consulter plusieurs sociétés pour établir des devis, avec des qualités différentes, et de retenir le mieux-disant.

▲ **PERSONNEL**

• **Création d'emploi et modification du tableau**

Pour information et pour faire suite à la délibération n°093/2018 acceptant la nouvelle organisation périscolaire, le planning présenté a fait l'objet d'un échange avec le centre de gestion pour affiner le dossier à présenter lors de la prochaine commission technique paritaire. Il est proposé de mettre à jour le tableau des emplois et des effectifs en proposant notamment d'intégrer d'autres modifications. Suite aux travaux conséquents d'aménagement de la bibliothèque de St Aubin, il convient de pérenniser le poste temporaire. Concernant l'agent en charge de la publication du bulletin municipal et du site Internet, il est proposé de régulariser les heures complémentaires et de les faire correspondre aux besoins.

• **Avenant à la convention d'adhésion paie**

Le prélèvement à la source va entrer en vigueur le 1er janvier 2019. Dans ce contexte, il est prévu que le transfert des données fiscales et la récupération des taux d'imposition auprès des services de la DGFIP (Finances publiques) soient assurés par les services paie des collectivités. Concernant Val du Layon, ce service est assuré par le centre de gestion (CDG), dans le cadre d'une convention d'adhésion.

Il est donc proposé de réaliser un avenant à cette convention pour autoriser le CDG à prendre en charge ce nouveau service (sans surcoût sur le prix du bulletin de paie).

• **Adhésion à la médiation préalable obligatoire (MPO)**

Les recours contentieux formés en matière de fonction publique ou de prestations sociales peuvent être soumis à une médiation préalable obligatoire ». A ce titre, le CDG 49 propose d'intervenir comme médiateur dans les litiges : pour ce faire, il est proposé d'adhérer au service « médiation préalable obligatoire » à titre de dispositif expérimental.

▲ **PLACE EGLISE – ST AUBIN**

• **Lancement de la procédure**

Il est présenté en séance les pièces nécessaires à la passation du marché de travaux pour l'aménagement de la place de l'Eglise de St Aubin. Ces documents font suite à diverses réunions (dont une publique) avec le bureau d'études IRH en charge de la maîtrise d'œuvre du projet.

Considérant notamment que la commune n'a pas pu bénéficier de la DETR, une ultime réunion s'est déroulée pour finaliser l'aspect quantitatif, et donc l'estimatif, lequel se porte donc sur 188.677,00 euros HT. La procédure de passation est donc une procédure adaptée.

Le Conseil municipal décide de lancer la consultation pour les travaux d'aménagement de la place de l'église de St Aubin, sous forme de procédure adaptée avec avis d'appel public à la concurrence publié dans un JAL.

▲ **PLACE LINKEBEEK (SQUARE DU JEU DE BOULES) – ST LAMBERT**

• **Lancement de la procédure**

Il est présenté en séance les pièces nécessaires à la passation du marché de travaux pour l'aménagement de la place Linkebeek de St Lambert (square du jeu de boules). Ces documents sont proposés par le bureau d'études LIGEIS en charge de la maîtrise d'œuvre du projet, finalisant ainsi l'aspect quantitatif, et donc l'estimatif, lequel se porte donc sur 102.740,00 euros HT. La procédure de passation est donc une procédure adaptée.

Le Conseil municipal valide les pièces constitutives du marché présenté par le maître d'œuvre (BET LIGEIS) et précise que l'estimatif des travaux est arrêté à la somme de 102.740,00 euros HT et que les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Il décide de lancer la consultation pour les travaux d'aménagement de la place Linkebeek de St Lambert, sous forme de procédure adaptée avec avis d'appel public à la concurrence publié dans un JAL.

▲ **SECURISATION DE L'EGLISE**

• **St Lambert**

Concernant les travaux de mise en sécurité de l'église de St Lambert, la maîtrise d'œuvre (BET LEGRAND) a démarré la rédaction du DCE. Dans le cadre du dernier planning, il est souhaité un démarrage des travaux pour le printemps 2019.

▲ **CULTURE**

Le salon de peinture a démarré le 20 juillet. Une grille des permanences est à disposition.

La bibliothèque est désormais ouverte au public, depuis mercredi 27 juin.

Un prix littéraire a été décerné par les Maternelles et les CM de l'école René Guy Cadou.

Les JEP (journées européennes du patrimoine) 2018 se dérouleront le 15 et 16 septembre prochain, avec inauguration du manoir Jean de Pontoise le vendredi 14 septembre, suite aux travaux d'accessibilité.

INFORMATIONS DIVERSES

- Les cartes d'électeurs pour les jeunes de 18 ans seront remises le 1er septembre.
- La demande de catastrophe naturelle a été déposée aux services de la Préfecture le 7 juin dernier

CAMPINGS DE VAL DU LAYON

Tous les ans, il est proposé un pot d'accueil pour les estivants des campings. Les dates proposées sont les suivantes :

Saint Aubin 13 juillet et 17 août ;

Saint Lambert Tous les samedis ;

RESEAUX

Le candélabre situé au lieudit « Les Barres » a été raccordé au réseau par Enedis. Le SIéML doit désormais intervenir pour programmer le matériel et le mettre en fonction.

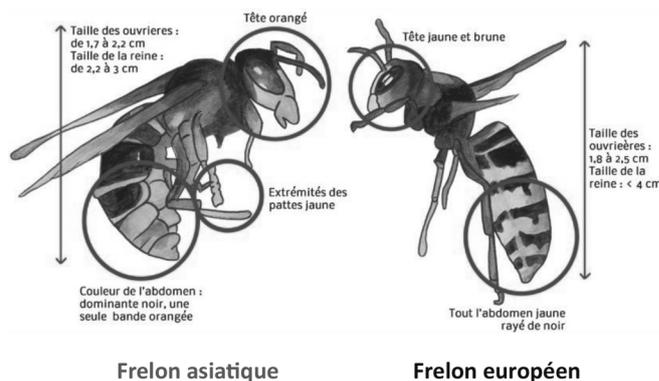
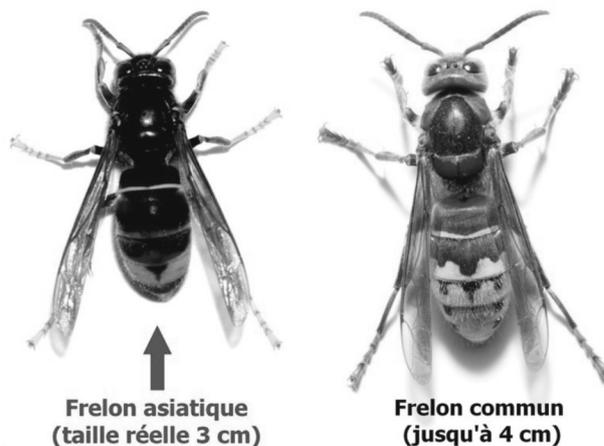
DERNIÈRE INFO...

La Commune est confrontée à la présence des nids de frelons asiatiques qui créent un problème de santé publique du fait des risques de piqûres et un risque vis-à-vis de la biodiversité.

Consciente de ces problématiques et afin de limiter la prolifération des frelons asiatiques, la Commune a décidé d'adhérer au Plan d'action de lutte collective contre le frelon asiatique proposé par la FDGDON 49.

La Commune de Val du Layon a donc passé une convention de partenariat avec la FDGDON. Cette convention consiste à faire appel par le biais de la FDGDON à une entreprise conventionnée pour effectuer la destruction des nids.

Les personnes concernées doivent prendre contact avec le secrétariat de Mairie. La commune prend à sa charge 50% de la facture, plafonnée à 80 euros. Le reste dû est à la charge du demandeur.



MAIRIE VAL DU LAYON

www.valdulayon.fr

■ ST LAMBERT DU LATTAY :

11, rue Rabelais

Tel : 02 41 78 30 46

Fax : 02 41 78 32 77

mairie@valdulayon.fr

Horaires d'ouverture :

Lundi : 9h-12h / 14h-17h30

Mardi, mercredi, jeudi : 9h-12h

Vendredi : 9h-12h / 14h-18h

■ ST AUBIN DE LUIGNÉ

Rue Jean Pontoise

Tel : 02 41 78 33 28

mairie-sg.staubin@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture :

Du Lundi au samedi : 9h-12h

Fermé le jeudi

POSTE

■ Agence postale

11, rue Rabelais

St Lambert du Lattay

Tel : 02 41 54 12 53

Horaires :

Lundi/Mardi/Jeudi : 14h30-16h30

Mercredi : 10h-11h45/14h30-16h30

Vendredi : 14h30-17h45

Samedi : 10h-11h30

Levée du courrier :

du lundi au vendredi : 15h15

■ Point Poste :

VIVECO - M. et Mme SOURICE

1, place de l'Eglise

St Aubin de Luigné

Tel : 02 41 44 24 80

Horaires :

Mardi au samedi :

6h30 - 12h30 et 15h - 19h30

Dimanche : 6h30 - 12h30

Levée du courrier :

du lundi au samedi : 10h



A RETENIR POUR CET ÉTÉ :

▲ ST AUBIN DE LUIGNÉ :

*La mairie sera **fermée***

les mercredis 18 juillet, 25 juillet et 1er août

*La mairie sera **ouverte*** les jeudis

19 juillet, 26 juillet et 2 août en remplacement

Du 14 juillet inclus au 31 août, la mairie sera fermée le samedi matin

▲ ST LAMBERT DU LATTAY :

L'agence postale sera fermée :

Du samedi 28 juillet

au samedi 18 août 2018

Veuillez vous adresser au bureau de poste de Beaulieu sur Layon

Attention aux nouveaux horaires de Beaulieu :

mardi au vendredi : 11h-12h et 13h-15h et samedi : 10h30-12h30

■ SAINT-AUBIN : FACTURATION DE LA REDEVANCE INCITATIVE

La facturation du service de collecte et traitement des déchets, via la Redevance Incitative (RI) du premier semestre 2018, sera envoyée au plus tard fin août. Merci de contacter le SMITOM Sud Saumurois (02.41.59.61.73.) pour tout emménagement/déménagement effectué avant le 30 juin 2018.



Depuis avril 2018, le retrait des sacs de collecte de couleur jaune se fait **uniquement en mairie**.

Leur usage est réservé exclusivement au triage des cartons et autres plastiques !

■ SAINT-LAMBERT : FACTURATION DE LA REDEVANCE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES

Habituellement, la facture de Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM), qui permet de financer le service de collecte et traitement des déchets, est transmise courant juin aux habitants.

Cette année, suite à un changement de logiciel interne, les factures seront envoyées courant septembre.

Merci d'avertir le service Environnement (gestion REOM : 02.41.54.59.91.) de tout emménagement/déménagement ou changement de nombre de personnes dans le foyer avant le 01 septembre 2018.

Traitement des déchets à Saint Lambert du Lattay

LA COLLECTE DES DÉCHETS : QUELQUES CONSEILS ET CONSIGNES A RETENIR !

- Le marquage qui a été effectué n'est qu'un repère, vous pouvez placer vos bacs quelques mètres plus loin si cela ne perturbe pas la collecte.
- Vous ne devez pas obliger le camion à faire une manœuvre et ils ne doivent pas présenter un danger pour la circulation.
- Quand il y a plusieurs foyers sur un emplacement, les jaunes doivent être ensemble et les marron ensemble, le plus alignés possible.
- Aucun sac ne doit être déposé à côté des bacs et les bacs doivent être le mieux fermés possible.
- Attention aux voitures garées trop près des bacs ou aux bacs trop proches des murs, ce qui empêcherait la collecte.
- Le camion relève les bacs côté ouverture du couvercle et non côté charnière. **La poignée de votre container doit donc être orientée vers le mur** et non vers la route.



Les points d'apport volontaire sont opérationnels : place Linkebeek. Ils vous permettent de déposer :

- ⇒ occasionnellement : 18 fois par an ;
- ⇒ avec votre badge déchetterie : à demander au Smitom si vous n'en avez pas ou égaré ;
- ⇒ vos ordures ménagères ou sacs de tri : sacs de 50 L max.

Pour améliorer la collecte, n'hésitez pas à signaler des incohérences ou des dysfonctionnements auprès du Smitom, et n'oubliez pas de rentrer vos bacs après la collecte.

■ BALAYAGE DES RUES

Les prochains balayages des rues auront lieu :

- Mardi 14 août
 - Mardi 11 septembre
- à partir de 6 heures.

Afin de faciliter le passage de la balayeuse, veuillez ne pas stationner vos voitures en bordure des trottoirs.

Merci de votre compréhension.

■ COLLECTE FERRAILLE

Les prochaines collectes de ferraille à la déchetterie du Bottereau à Thouarcé ont lieu
le 2^{ème} samedi du mois
ET les 3^{ème} et 4^{ème} vendredis du mois

Soit les prochaines dates :

Les samedis,
de 9H à 12H
et 14H à 17H :

- 11 août
- 8 septembre

Les vendredis,
de 14H à 17H :

- 17 août
- 24 août
- 21 septembre
- 28 septembre



■ JOUR DE COLLECTE

Jours de collecte des bacs marron et jaunes :

Tous les 15 jours, semaines impaires :

- Mercredi 1er août
- Jeudi 16 août
- Mercredi 29 août
- Mercredi 12 septembre
- Mercredi 26 septembre

Attention : il est rappelé qu'après chaque passage, les bacs doivent être rangés et ne doivent pas rester sur les trottoirs.

■ OUVERTURE DECHETTERIE THOUARCE

Lundi et mardi de 9H à 12H - **Mercredi** de 14H à 17H30

Vendredi de 9H à 12H et de 14H à 18H

Samedi de 9H à 12H et de 14H à 17H30

(samedi après-midi réservé aux particuliers)

Traitement des déchets à Saint Aubin de Luigné

Les bacs de déchets ménagers doivent être sortis le lundi soir et placés dans les endroits définis sur la chaussée. Après le passage du camion, nous vous remercions de ranger votre bac. Les tris sélectifs dans le bourg s'effectuent le jeudi matin.

Il est indispensable de sortir les sacs jaunes mercredi soir. Si le camion n'a pas pris votre sac, c'est qu'il contient des éléments non recyclables.

Nous vous remercions de ne pas les laisser sur la chaussée.



Rappel : pour la sécurité des agents de ramassage, les sacs jaunes doivent être déposés

aux mêmes emplacements que les bacs à ordures ménagères. Ainsi, les bacs sont collectés d'un seul côté de la rue, il en sera de même pour les sacs jaunes.

ACCÈS AUX DÉCHÈTERIES DE CHAMPTOCÉ ET DE ROCHEFORT

En raison de travaux de restauration et de mise en sécurité, la montée sur les quais métalliques sera impossible. Seuls les déchets verts, les déchets dangereux, les déchets d'équipement électriques et électroniques (écrans, frigo, perceuse...) ainsi que les déchets recyclables (verre et papiers) pourront être acceptés sur ses sites.

Les dépôts des encombrants, bois traité, ferraille, gravats et cartons devront se faire sur les déchèteries de St Georges s/ Loire et de Chalonnes s/ Loire. Le service environnement de la communauté de communes Loire-Layon-Aubance qui reste à votre écoute pour toute interrogation prendra également toutes les dispositions nécessaires pour limiter au maximum les inconvénients générés par ces travaux (temps d'ouverture, plage horaire...).

Nous vous rappelons les horaires actuels d'ouverture des déchèteries de St Georges sur Loire et de Chalonnes sur Loire :

VERRE

NI BOUCHON, NI COUVERCLE, NI VAISSELLE CASSÉE

EMBALLAGES RECYCLABLES

LE PETIT-À-PETIT CHACUN FAIT SON TRI

BRIQUES ALIMENTAIRES, CARTONNETTES

EMBALLAGES EN MÉTAL (conserves, bidons, cannettes, aérosols bien vidés de leur contenu)

BOUTELLES ET FLACONS EN PLASTIQUE

ECO EMBALLAGES

ORDURES MÉNAGÈRES

IL EST INTERDIT DE JETER :
Déchets dangereux, déchets électriques et électroniques.

Vous pouvez les apporter en déchèterie.

TOUS LES PAPIERS

DEPUIS LE 1^{ER} JANVIER 2017

TOUS LES PAPIERS SE TRIENT ET SE RECYCLENT

ecofolio

Chalonnes sur Loire Le Bignon

Lu : 10h-12h / 16h30-18h30
 Ma : 16h30-18h30
 Me : 16h30-18h30
 Ve : 16h-19h
 Sa : 9h30-13h / 16h-18h30

St Georges sur Loire Le Petit Bouju

Lu : 10h-12h / 16h-18h
 Me : 18h30-18h30
 Je : 16h30-18h30
 Ve : 16h-19h
 Sa : 9h-12h / 14h-17h

BRULAGE A L'AIR LIBRE

Par arrêté 2013-012 en date du 25 février 2013, le préfet de Maine et Loire a apporté des exceptions à l'interdiction de brûler les déchets à l'air libre.

LE PRINCIPE :

Il est interdit de brûler à l'air libre :

- Les déchets ménagers ou assimilés
- Les déchets issus des activités artisanales, industrielles, commerciales et agricoles
- Les déchets verts c'est à dire les tontes de pelouses, les tailles de haies et d'arbustes, les résidus d'élagage, de débroussaillage, d'entretien de massifs floraux ou encore les feuilles mortes...

POURQUOI CETTE INTERDICTION ?

Au-delà des possibles troubles de voisinage (nuisances d'odeurs ou de fumées) comme des risques d'incendie, le brûlage des déchets verts va augmenter la pollution atmosphérique. Les polluants émis dans l'air peuvent nuire à la santé.

Or, cette pratique du brûlage s'avère être une source prépondérante dans les niveaux de pollution mesurés dans l'air, et elle peut accroître la toxicité des substances émises dans l'air en cas de mélanges des déchets verts avec d'autres déchets du jardin (plastiques, bois traités).

Il est important de respecter cette interdiction car cela vise à améliorer la qualité de l'air.

QUE RISQUE-T-ON ?



En cas de non respect, une contravention de 450 euros peut être appliquée (article 131-13 du nouveau code pénal).

QUI DOIT LA RESPECTER ?

Tout le monde doit respecter cette interdiction :
les particuliers, les entreprises
et les collectivités territoriales.

QUELQUES EXCEPTIONS À CETTE INTERDICTION CONCERNANT LES DÉCHETS VERTS :

Le brûlage à l'air libre est toléré hors zones urbaines et uniquement pour des déchets verts secs. Les déchets verts secs sont des déchets dont le taux d'humidité n'empêche pas une combustion satisfaisante pour la qualité de l'air et qui ne produisent pas de fumées excessives.

Si vous êtes un particulier, vous pouvez brûler les déchets verts secs issus de votre production personnelle sans intervention d'une entreprise d'espaces verts. Vous veillerez à les brûler en dehors des zones urbaines, sans créer de troubles de voisinage et en respectant les horaires suivants :

- entre 11h00 et 15h30 en décembre, janvier, février
- entre 10h00 et 16h30 en mars, avril, mai, juin, juillet, août, septembre, octobre, novembre

LE BRÛLAGE À L'AIR LIBRE DE PRODUITS ET DE RÉSIDUS VÉGÉTAUX NE PEUT ÊTRE TOUTEFOIS MIS EN ŒUVRE :

- En cas de prévision ou de constat d'un épisode de pollution dû à des particules (PM10) à l'ozone (O3) ou au dioxyde d'azote (NO2)
- En période de vents susceptibles de transporter les fumées, flammèches et escarbilles en direction d'une construction quelle qu'elle soit ou d'une voie ouverte à la circulation.
- A une distance inférieure à 30 mètres de toute habitation ou construction ainsi que des routes, des autoroutes et des voies ferrées
- A une distance inférieure à 30 mètres de toute ligne aérienne d'électricité et de téléphone

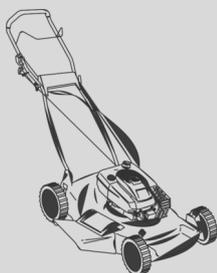
LES TRAVAUX DE BRICOLAGE OU DE JARDINAGE

Certains travaux réalisés en dehors de tout cadre professionnel et à l'aide d'outils ou d'appareils sont susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore :

- tondeuses à gazon
- tronçonneuses
- perceuses
- Etc.

Par décision préfectorale (arrêté préfectoral n° 99.976 de 30/12/1999), ils sont autorisés :

- les jours ouvrables :
de 8h30 à 12h et de
14h à 19h30
- les samedis de 9h à 12h et
de 15h à 19h
- les dimanches et jours
fériés de 10h à 12h



LES BRUITS DE VOISINAGE

Ils sont liés au comportement de chacun de nous, aux objets, appareils ou outils que nous utilisons, ou aux animaux dont nous avons la garde.

Ces bruits peuvent porter atteinte au droit à la tranquillité de vos voisins.



Il est ainsi important que chacun de nous fasse preuve de civisme et de courtoisie, afin d'éviter les conflits de voisinage.

DEJECTIONS CANINES

Ramasser les déjections de son animal est un geste civique, écologique mais aussi un respect pour son animal, pour la commune et les habitants.



■ BIBLIOTHÈQUE

SAINT AUBIN DE LUIGNÉ



INFOS BIBLIOTHÈQUE ST AUBIN...INFOS BIBLIOTHÈQUE

Prix littéraire du réseau Mille et une pages

Le prix 2017/2018 a donné lieu à une petite cérémonie conviviale le 15 juin. Le prix des Maternelles a été décerné au *Bain de Berk* de Julien Béziat. Les parents ont choisi pour leur part *Mon amour* d'Astrid Desbordes.

Le prix des CM a été décerné à *Mauvais garçon* de Michael Morpurgo.

Le prix littéraire 2018/2019 est en préparation dans le réseau et concernera tous les niveaux de la maternelle au primaire. Les livres en lice seront bientôt communiqués aux écoles concernées.

Fermeture d'été

La bibliothèque municipale prend des vacances :
du samedi 14 juillet au mercredi 15 août inclus

Pendant l'été, les adhérents ont la possibilité d'emprunter plus de documents et de les conserver jusqu'à mi-septembre. Vous pouvez également emprunter et rendre dans les autres bibliothèques du réseau *Mille et une pages*, selon les dates de fermeture de chacune (Chaufondos : 28 juillet – 21 août ; Denée : 30 juillet – 18 août ; Rochefort : 14 juillet – 12 août)



Passage du bibliobus

Le passage du bibliobus a été reporté au mercredi 4 juillet pour des raisons indépendantes de notre volonté.

Vous pourrez découvrir ensuite dans votre bibliothèque, de nouveaux romans, polars, BD, documentaires, albums...

Bibliothèque de Saint Aubin de Luigné

13 rue Jean de Pontoise, Saint Aubin de Luigné, 49190 Val du Layon

02 41 66 31 94 - bibliostaubinluigne@orange.fr

Ouverte aux lecteurs : mercredi de 16h à 18h - samedi et dimanche de 10h30 à 12h30

bibliotheque-1001pages.fr



**AUX MILLE ET
UNE PAGES**
RESEAU DES MEDIATHEQUES

CHAUFONDOS-SUR-LAYON
DENEÉ
ROCHEFORT-SUR-LOIRE
SAINT-AUBIN-DE-LUIGNÉ

■ APEL ST JOSEPH
SAINT AUBIN DE LUIGNÉ



Visitez le site de l'école privée :
www.ecole-stjoseph-staubin.com

L'ART

Encore une belle année scolaire qui se termine ...

L'école en a vu de toutes les couleurs cette année : de la photographie, de la poésie, du théâtre, de la peinture ... qui, d'ailleurs, a laissé quelques traces sur les préaux et les murs de l'école :-)

Merci à tous nos petits et grands artistes qui se sont investis tout au long de l'année et qui nous ont offert un spectacle coloré lors de notre kermesse,
Merci à l'équipe enseignante, qui sait créer une cohésion et un esprit de groupe

tout en restant à l'écoute de chaque élève,

Merci aux parents bénévoles pour leur implication et leur bonne humeur, sans eux, les manifestations n'auraient pas lieu,

Merci aux familles et aux élèves qui participent à toutes ces rencontres amicales et conviviales.

Nous nous retrouverons le 3 septembre pour une nouvelle année scolaire, différente par son thème, mais identique par son enseignement de qualité.

L'équipe de l'APEL-OGEC vous donne, dès à présent, rendez-vous le **vendredi 26 octobre** pour une nouvelle manifestation : **le concours de palets des vendanges**.

Bonnes vacances à tous !

Contacts : Carine Chouviat (APEL) et Hélène Cady (OGEC)
apel.staubindelaigne.stjoseph@ec49.net

*Pour tous renseignements concernant l'école St Joseph ou pour avoir des informations sur une inscription éventuelle, vous pouvez **contacter l'école** :*

- par téléphone au **02.41.78.39.99.ec49.net**
- ou par mail staubindelaigne.stjoseph@ec49.fr



Kermesse dimanche 24 juin

cinéma plein-air

8 sept.

PARC LUDOVIC PIARD
ST LAMBERT DU LATTAY
VAL DU LAYON

18h30 apéro-concert

21h début du film

23h feu d'artifice

entrée 4€
enfant 2€

bar & restauration sur place

Crédit Mutuel



■ CCAS

L'association Familles Rurales
et le CCAS de Val du Layon vous
informent que le repas des aînés

du **2 septembre 2018**

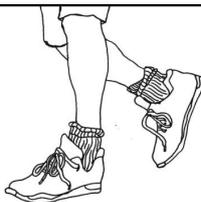
aura lieu à

la salle de l'Amicale,
rue de la Gare,
à St Aubin de Luigné.

Rendez-vous à 13h00.

VAL DU LAYON

Au fil du Layon à Bézigon



DANS LE CADRE DE LA SEMAINE BLEUE

RANDONNÉE INTERGÉNÉRATIONNELLE

MARDI 9 OCTOBRE 2018

DÉPARTS 13H30

- PARKING DE LA GARDERIE

ST AUBIN DE LUIGNE

- PLACE LINKEBEEK

ST LAMBERT DU LATTAY



ORGANISATEURS : LE CCAS ET LES CLUBS DE RETRAITÉS
ST AUBIN ET ST LAMBERT

DANS LE CADRE DE LA SEMAINE BLEUE VAL DU LAYON

LE CCAS ET LES CLUBS DE RETRAITÉS
PROPOSENT

LE DIMANCHE 07 OCTOBRE 2018 A 15H00

SALLE SAINT JOSEPH
ST AUBIN DE LUIGNE

TROUPE CARPE DIEM

« *LES CABOTS
MAGNIFIQUES* »

ENTRÉE : 8€



■ SEMAINE BLEUE DU 7 AU 14 OCTOBRE

Différentes activités vous sont proposées :

- Dimanche 7 octobre : spectacle théâtre
- Mardi 9 octobre : marche inter-générationnelle
- Mercredi 10 octobre : après-midi jeux

■ CRU DE L'AMITIE

SAINT LAMBERT DU LATTAY

DATES À RETENIR...

REPAS D'ÉTÉ	PUY DU FOU « CINÉSCÉNIE »	REPAS DES AÎNÉS
<i>Jeudi 23 août</i>	<i>Samedi 1^{er} septembre</i>	<i>Dimanche 2 septembre</i>
Inscription le 16 août de 10h30 à 11h30	Départ 20 heures Place Linkebeek	St Aubin de Luigné Repas à 12h00
Salle de l'Hyrôme		Salle Amicale Laïque

JEUX DE SOCIÉTÉ

Tous les jeudis
à 14 H 30

Salle du Coin d'Hyrôme

Ouvert à toutes les
personnes souhaitant
rejoindre le Cru de l'Amitié

■ PAROISSE SAINT PIERRE EN LAYON HYROME

SAINT AUBIN DE LUIGNÉ

PAROISSE SAINT PIERRE EN LAYON HYRÔME

Des nouvelles paroissiales importantes :

Le 2 septembre prochain l'Abbé Henri de Kersabiec quittera ses fonctions de curé de la paroisse Saint Pierre en Layon Hyrôme au cours d'une célébration eucharistique qui aura lieu à 11h à Thouarcé.

Son successeur, le père Dominique Rimbault sera installé dans ses nouvelles fonctions de curé de la paroisse Saint Pierre en Layon Hyrôme peu de temps après (date et lieu restent à confirmer).

La vie paroissiale suit son cours et dès à présent, voici quelques informations très importantes concernant la reprise de la catéchèse :

RENCONTRE POUR TOUS LES PARENTS SOUHAITANT INSCRIRE LEUR ENFANT EN CATÉCHÈSE DU CP AU CM2 A FAYE d'ANJOU, salle des fêtes, le mercredi 12 septembre à 20h

Nous vous présenterons la nouvelle organisation de la catéchèse, et nous vous accueillerons pour l'inscription de vos enfants.

Pour toute information particulière vous pouvez contacter la paroisse par téléphone au 02 41 54 14 49 du lundi au samedi de 10h à 12h, ou bien envoyer un message à ktsplh@orange.fr désormais seule et unique adresse pour le contact avec la catéchèse. N'hésitez pas à laisser vos coordonnées, nous vous recontacterons.

Pour suivre l'évolution de la vie paroissiale, vous pouvez prendre les feuilles de quinzaine,

- * soit à la boulangerie,
- * soit à l'église (ouverte tous les jours),
- * soit sur le site internet de la paroisse <http://catholique-angers.cef.fr/Saint-Pierre-en-Layon-Hyrôme>

■ ANCIENS D'ALGERIE

Une récente loi vient de réviser le statut des militaires en service en Algérie du 3 juillet 1962 au 1er juillet 1964. Ceci intéresse les hommes nés en 1942-1943 (carte combattant).

Pour plus d'informations, vous pouvez vous adresser aux C.A.T.M. de St Lambert.

Joseph CHAUVIN : 02 41 78 30 34

Georges LHUMEAU : 02 41 78 40 77

Ce document s'adresse aux habitants et nouveaux habitants de St Lambert et de St Aubin.

■ FÊTE DES CLASSES 8

Le banquet des classes est une idée simple, nous mettons à l'honneur toutes les personnes qui habitent, ou ont habité notre commune et qui changent de dizaine cette année et nous leur proposons de se retrouver dans la convivialité !

Rdv le samedi 24 Novembre 2018 à 12h00
Au restaurant l'Arc en Ciel - Route de Bourgneuf en Mauges
St Laurent de la Plaine

Le prix de cette journée est fixé à 36€ par personne.

Nous vous invitons à confirmer votre venue en nous retournant le coupon joint avec votre règlement avant le 15 octobre 2018 à :

Fabienne PASQUIER - 9, rue du Petit Clos - St Lambert du Lattay - 49750 Val du Layon



NOM : PRENOM :

Nombre de personnes : X 36 € = € (chèque libellé à l'ordre de PIERRE MORIN)

Adresse :

N°tel :

Adresse mail :



Infos

■ MAISON CULTURELLE

SAINT LAMBERT DU LATTAY

Faites le plein !

Pendant les vacances d'été, les prêts sont illimités ! Plus besoin de choisir entre les polars de vacances et la dernière série de bandes dessinées. Vous prenez l'ensemble, plus deux dvd, plus une poignée de cd, plus un jeu vidéo pour console Switch ou PS4, et deux ou trois revues pour faire bon poids...

S'il vous reste un peu de place, jetez un œil sur les documentaires. Les « 100 recettes de tapas » et autres grillades sont de saison !



A compter du 11 juillet, et jusqu'au 1er septembre la médiathèque passe aux horaires de vacances :

- les mercredis et samedis de 10h-12h30
- les vendredis de 16h30 à 18h30
- fermeture le samedi 14 juillet et le mercredi 15 août.



Vêtements trouvés

Des vêtements, oubliés au cours de l'année, attendent leurs propriétaire respectifs à l'accueil de l'association (en face de la bibliothèque) jusqu'à fin juillet.

Vacances d'été 2018, c'est parti !!!

Cet été l'accueil de loisirs ouvre ses portes du lundi 9 juillet au vendredi 3 août dans les murs de l'école Célestin Freinet. L'accueil reprendra avant la rentrée au Coup de Pouce du lundi 27 au vendredi 31 août. **Une plaquette d'information est disponible à l'accueil de la Maison Culturelle et à la bibliothèque.**

L'accueil de Loisirs propose des activités variées chaque jour pour ne pas s'ennuyer pendant les vacances, du lundi au vendredi de 9h à 17h avec le repas du midi. Si vos horaires de travail l'impose, une garderie est proposée le matin de 7h30 à 9h00 et le soir de 17h00 à 18h30. Les inscriptions se font à la journée (il n'y a pas de formule demi-journée l'été).

BON A SAVOIR

L'association Familles Rurales de St Aubin de Luigné propose également un accueil de loisirs. Celui-ci sera ouvert sur la semaine du 6 au 10 août

Les camps sont complets ! En particulier le **camp équitation** proposé par la Maison Culturelle à la ferme équestre de Daumeray du 30 juillet au 3 août est bouclé. Mais il reste les ...

... temps forts de l'été

- Sortie au **parc de la Garenne/Etang Saint Nicolas** à Angers (3/5 ans). **Jeudi 12 juillet.**

- **Festival « Tête de l'art »** à St Lézin. Journée faite de plusieurs spectacles, un défi « Bol ou pas de bol » (6/11 ans). **Vendredi 13 juillet.**

- Sortie à la **piscine « Aquarus »** du Pont Barré (3/5 ans). **Mardi 17 juillet.**

- **Journée Inter-centre** à Bellevigne, rencontre avec les accueils de loisirs de Bellevigne et Terranjou pour une journée autour de l'eau, découvrir le laser game aquatique et le « ventre qui glisse ! » (6/11 ans). **Jeudi 19 juillet.**

- Sortie au **« Manoir des sciences »** à Réaumur. Vous ne serez pas de simples spectateurs ! A travers une visite interactive et

sensorielle dans le logis et les jardins, vous observerez par vous-mêmes et mènerez vos propres expériences (enquêtes). Venez toucher, sentir, partager... et marcher dans les pas de Réaumur (3/11 ans). **Mardi 24 juillet.**

- Sortie à **« Glisséo »**, une après-midi au centre aquatique de Cholet (6/11 ans). **Mardi 31 juillet.**

- Sortie à **« la caserne des pompiers »** de Saint Lambert du Lattay, cette matinée est l'occasion d'échanger avec les hommes du feu. Ouvrez grand vos oreilles et vos yeux (3/5 ans). **Mardi 31 juillet.**

- Journée dans les coteaux à Saint Lambert du Lattay, balade, jeux extérieurs et pique-nique (3/11 ans). **Jeudi 30 août.**

Il n'est pas trop tard pour vous inscrire !

Association Maison Culturelle

5, rue Emile Godillon
St Lambert du Lattay
49750 VAL DU LAYON

T 02.41.78.47.61
@ contact@maisonculturelle.org
f maisonculturellesaintlambertdulattay



**SAMEDI 25
AOÛT 2018
18H00**

Saint-Lambert du Lattay - Val du Layon (49)



**Nico Wayne
Toussaint
Big Band**

Gunwood

**Eric LaValette
Band**

**Mike Greene
&
Youssef Remadna**



Entrée : 15€
12€ étudiants, demandeurs d'emploi
2€ pour les moins de 16 ans
Sans réservation, billetterie sur place
RESTAURATION SUR PLACE



www.bluesenchenin.com
06 04 04 11 69



Christian ALLAIN
PAYSAGISTE CONSEIL
CREATION & ENTRETIEN
Tel : 20 41 30 34 71
49120 Chemillé

■ COURS DE YOGA ADULTES ET ENFANTS

RABLAY SUR LAYON

Le yoga est un art de vivre et une science utilisant le corps comme moyen pour maîtriser le mental. Ce n'est pas juste une discipline mais un état qui relie au Soi, qui harmonise le corps et l'esprit, dans l'ici et maintenant.

Les bienfaits du yoga sont nombreux : il apporte de la détente, assouplit le corps, favorise le lâcher-prise...

Les cours sont accessibles à tous, quelque soit l'âge et la souplesse. Durant la séance chacun évolue à son rythme, en fonction de sa respiration et de son état du moment.

Déroulement : postures rythmées par la prise de conscience du souffle, exercices de respiration, relaxation profonde (yoga nidra), méditation.

Yoga enfants

Les séances de yoga enfants sont adaptées à leur rythme et à leur âge. La pratique du yoga aide l'enfant à découvrir son corps dans l'espace, son système de respiration et sa confiance au travers d'exercices de visualisations, de postures

et de relaxation. Ces techniques vont lui permettent d'être plus calme, plus serein et plus attentif.

Le **Jeudi soir** à partir du 27 septembre jusqu'à fin juin (Hebdomadaires, hors vacances scolaires et jours fériés).

Yoga Adultes : 20h30 - 21h45 - Salle de motricité de l'école

Yoga Enfants : 18h30 - 19h15 - Salle du Mail

Tarifs adultes : 215€/an ou 95€ les 10 séances.

Tarifs enfants : 150€/an ou 50€ les 10 séances.

1 séance découverte.

Inscriptions auprès du Centre social de Thouarcé

02 41 54 06 44.

Animateur : Maud GUILLOTEAU

Élève professeur de la FFHY (Fédération française de hatha yoga traditionnel)

facebook : sohamyoga49

■ INITIATIVES EMPLOI



OFFRE D'EMPLOI

Initiatives Emplois recrute des vendangeurs (H/F),
Pour le territoire des Coteaux du Layon.

Débutants acceptés. Travail en équipe.

Démarrage fin aout.

Possibilité d'organiser du covoiturage (à définir selon votre lieu d'habitation)

Contrat de 2 mois, à raison de 35h par semaine.

Renseignement auprès d'Anne Sophie PRAUD -
02 41 56 11 13 ou initiatives.emplois@orange.fr

Pour toute personne désirant s'inscrire à Initiatives Emplois, il est obligatoire de participer à une réunion d'information présentant le fonctionnement de l'association. Nous vous informons donc de ces temps collectifs, qui se dérouleront suivant le calendrier ci-après, dans les communes précisées ci-dessous.

Inscriptions obligatoires pour les réunions
au 02.41.56.11.13 (VIHIERS) ou 02.41.54.00.65 (THOUARCE)

Période : AOUT 2018 à DECEMBRE 2018

Date	Lieu
Mardi 28/08/2018 à 9H	THOUARCE (Salle des Doves derrière la mairie)
Jeudi 30/08/2018 à 9H	CHEMILLE (Centre Social)
Vendredi 31/08/2018 à 9H	VIHIERS (Salle Leclers)
Mardi 18/09/2018 à 14H	THOUARCE (Initiatives Emplois Neufbourg)
Jeudi 20/09/2018 à 9H30	VIHIERS (Centre Social – salle Pivoine)
Mardi 16/10/2018 à 14H	THOUARCE (Initiatives Emplois Neufbourg)
Jeudi 18/10/2018 à 9H30	VIHIERS (Centre Social – salle Pivoine)
Mardi 13/11/2018 à 14h	THOUARCE (Initiatives Emplois Neufbourg)
Jeudi 15/11/2018 à 9H30	VIHIERS (Centre Social – salle Pivoine)
Mardi 18/12/2018 à 14H	THOUARCE (Initiatives Emplois Neufbourg)
Jeudi 20/12/2018 à 9H30	VIHIERS (Centre Social – salle Pivoine)

Programme LEADER :

Des fonds européens pour vous aider à concrétiser vos projets

Vous représentez une association, une collectivité, une structure de l'économie sociale et solidaire ?

Vous avez un projet concernant :

L'ÉCONOMIE DE PROXIMITÉ

- * La reprise et la transmission d'entreprises
- * Le développement de services communs et mutualisés pour les entreprises
- * Les circuits de proximité en agriculture, artisanat, commerce et services

LA BIODIVERSITÉ

- * Préservation, remise en état et création de continuités écologiques
- * Mise en public de sites naturels remarquables par des aménagements respectueux
- * Inventaires

LE TOURISME

- * Sentiers, boucles et circuits de randonnées
- * Liaisons douces à vocation utilitaire et touristique
- * Aménagement et rénovation de sites touristiques

LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

- * Travaux d'amélioration de la performance énergétique des bâtiments publics
- * Développement de la mobilité durable

LA COOPERATION

- * Projets menés avec des partenaires français et européens

LEADER ? « Liaisons Entre Actions de Développement de l'Économie Rurale ».

C'est un programme européen destiné aux territoires ruraux et périurbains pour des projets de développement innovants et partenariaux, avec des financements issus du Fonds Européen Agricole et de Développement Rural (**FEADER**).

Durée : **2018-2020**

Géré et animé par un **comité de programmation**, composé d'élus du Pôle métropolitain Loire-Angers et de membres du Conseil de développement Loire-Angers.

Pour des projets situés sur le territoire de la Communauté de communes Loire Aubance et des communes de Cernusson, la Chapelle St-Laud, Cléré/Layon, Cornillé, les Caves, Corzé, Huillé, Jarzé Villages, Lézigne, Loire Auhion, Lys Haut Layon, Marcé, La Ménitrie, Montfiliers, Montreuil/Lair, Passavant/Layon, Seiches/le Lair, Sermaise et St Paul du Bois.

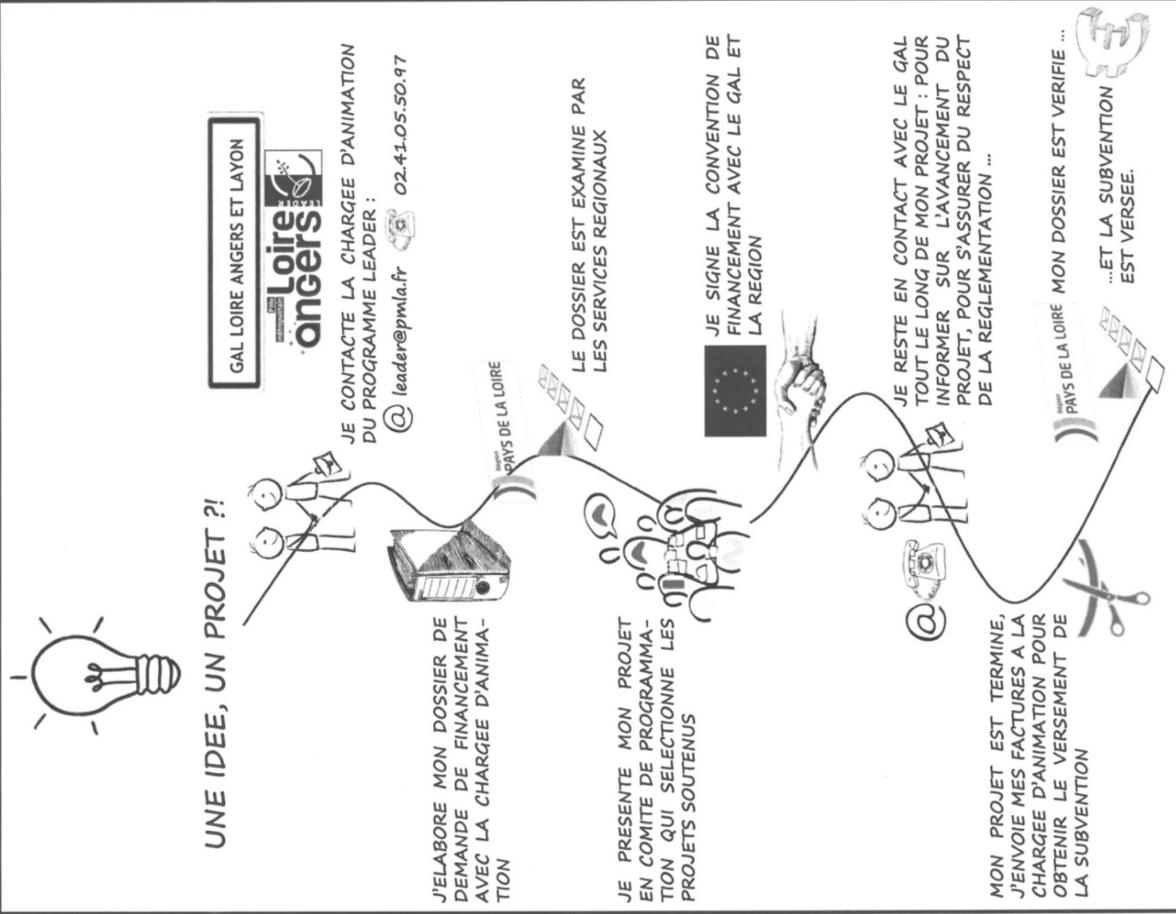
Trouvez + d'infos sur pole-metropolitain-loire-angers.fr/leader/

GAL LOIRE ANGERS ET LAYON

Pôle métropolitain Loire-Angers, 83 rue du Mail à Angers

☎ 02 41 05 50 97 ✉ leader@pmla.fr

Cycle de vie de votre dossier de demande de subvention Leader



■ CAFÉ INFOS

CAFÉ INFOS

Je dois déclarer mes impôts par internet. Comment je fais ? Je n'y connais rien et je n'ai pas d'ordinateur !
Venez à la MSAP

Ma voisine a une femme de ménage, mais moi comme d'habitude je n'aurai droit à rien...
Contactez le CLIC

*près de chez vous,
des services pour vous accompagner.
Les connaissez-vous ???*

Je ne peux plus utiliser ma baignoire, je voudrai installer une douche italienne. Mais où me renseigner ???
Appelez le CLIC

J'ai besoin que l'on m'aide dans des démarches administratives. Mais je voudrais que ce soit un professionnel qui m'accompagne
Allo la MSAP ?

GRATUIT

Venez nous rencontrer :

MARDI 9 OCTOBRE à 14H30

à **Chalonnnes sur Loire**

Halle des Mariniers - Place des Halles

■ LIGUE CONTRE LE CANCER

COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE MAINE-ET-LOIRE



La Ligue Nationale contre le Cancer, créée en 1918 est une association Loi 1901, à but non lucratif et reconnue d'utilité publique. C'est une Organisation Non Gouvernementale indépendante reposant sur la générosité du public et sur l'engagement de ses militants.

Au niveau national, forte de plus de 640.519 adhérents, la Ligue est un mouvement populaire organisé en une fédération de 103 Comités Départementaux.

Si vous souhaitez **devenir Délégués bénévoles de la Ligue** sur Chalonnnes :

☎ Bernard Cady 06 85 09 79 45

Si vous souhaitez vous investir auprès de nous, n'hésitez pas à nous contacter :

02 41 88 90 21 ou cd49@ligue-cancer.net
20, rue Roger Amsler
49100 Angers



160 bénévoles

Ils assurent des travaux administratifs en équipe avec les professionnels de la Ligue, l'organisation de manifestations, l'information du public sur les stands et l'intervention dans les écoles pour la prévention.

Des formations permettent de développer les compétences nécessaires.

10.014 adhérents en Maine-et-Loire

Grâce à la générosité des Donateurs du département, le Comité mène ses missions sociales: aide à la Recherche contre le cancer, aide en faveur des Malades et de leurs Proches, actions dans le domaine de l'Information, de la prévention et du dépistage.

NUMEROS UTILES

PHARMACIE

Pour connaître la pharmacie de garde la plus proche,

composez le **32 37**

Ou

<http://www.3237.fr/public/mobi/index.php>

MEDECIN

**La nuit, le week-end et les jours fériés,
Téléphonez !**

Urgence non vitale : **116 117**

Urgence vitale : **15**

- le soir à partir de 20 H,
- la nuit, le week-end, les jours fériés à partir du samedi midi.

POMPIERS **18**

GENDARMERIE **17**



■ CORRESPONDANTS

Correspondante Paroisse St Pierre en Layon Hyrôme :
Mme Catherine CASADAVANT :
06 82 48 97 21 ou cat.casadavant@orange.fr
Contact Paroisse : 02 41 54 14 49
ou paroissesplh@orange.fr

Correspondante « Ouest France »
Mme Dany FABRY : 02 41 66 30 41 ou 06 71 35 05 42
ou dany.fabry.ofrance@gmail.com

Correspondante « Courrier de l'Ouest »
Mme Nelly SIMON : 02 41 47 29 97 ou 06 73 61 10 13
ou nellysimonco@gmail.com

Correspondante Paroisse St Maurille en Loire et Layon :
Mme Mimie VITRÉ :
02 41 78 37 20 ou andrevitre@orange.fr
Contact Paroisse : 02 41 78 01 36
ou paroisse.st-maurille@wanadoo.fr

Correspondant « Courrier de l'Ouest »
M. Gérard GUIBERT : 02 41 45 79 01 ou 07 82 57 85 78
ou gerard.guibert.chdf.49290@gmail.com



■ MEDICAL

Pédicure/Podologue : 02 41 44 99 36
Ostéopathe : 06 42 25 86 19
Pharmacie : 02 41 78 30 22

Infirmiers : 02 41 78 32 53
Kiné : 02 41 74 98 14
Dentiste : 02 41 78 32 78



■ TOURISME

Camping de la Coudraye : 02 41 78 44 26
Musée de la Vigne et du Vin : 02 41 78 42 75

Camping du Layon : 02 41 78 33 28



■ ECOLES ET RESTAURANTS SCOLAIRES

Directeur enfance jeunesse Val du Layon : **Quentin BRUNEAU** : quentin.bruneau@valdulayon.fr ou 06 08 05 94 17

- Ecole Publique Célestin Freinet :
02 41 78 34 17
- Ecole Privée St Joseph :
02 41 78 37 40
- Restaurant scolaire :
02 41 74 04 03

- Ecole Publique René Guy Cadou :
02 41 78 33 03
- Ecole Privée St Joseph :
02 41 78 39 99
- Restaurant scolaire :
02 41 78 64 31



■ MEDIATHEQUE/BIBLIOTHEQUE

Tel : 02 41 78 47 61
contact@maisonculturelle.org lirenlayon.fr

Horaires d'ouverture :
Mardi, jeudi et vendredi :
16h30 - 18h30
Mer. : 10h-12h30 / 14h-18h30
Samedi : 10h-12h30

Vacances scolaires :
Mercredi et samedi :
10h - 12h30
Vendredi :
16h30-18h30

Tel : 02 41 66 31 94
bibliostaubinluigne@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture :
Mercredi : 16h-18h
Samedi : 10h30-12h30
Dimanche : 10h30-12h30

*Fermeture du
samedi 14 juillet au
mercredi 15 août inclus*



■ ENFANCE

Maison d'Assistantes Maternelles
Mam'zelle bulle :
Tel : 06 02 07 82 47

Halte-garderie Piccolo :
halte-garderie-piccolo.blogspot.fr
Tel : 02 41 78 47 14

Accueil périscolaire Coup de pouce :
Tel : 02 41 78 47 61 / 06 30 25 73 55
contact@maisonculturelle.org

Accueil de loisirs (vacances scolaires) :
Tel : 02 41 78 47 61 / 06 30 25 73 55
contact@maisonculturelle.org

RAM : 02 41 54 06 44

Maison d'Assistantes Maternelles
« Les P'tits d'Hommes » :
Tel : 06 51 67 78 22

Accueil périscolaire :
Tel : 02 41 78 64 31
activites.periscolaires-staubin@orange.fr

Accueil de loisirs sans hébergement et
Espace Jeunesse :
Tel : 09 61 07 65 58

RAM : 02 41 78 72 45



■ ADMR

ADMR Belanjous : 02 41 68 51 46
ADMR personnes âgées : 02 41 78 30 24

ADMR Le Louet : 02 41 66 73 98

VIE COMMUNALE : AGENDA

AOUT

Mardis 7 et 21 Jeudis 2, 16 et 30	Randonnée pédestre	9H00	Syndicat d'Initiative	Camping de la Coudraye	Saint-Lambert
S	4	Concours de pétanque		La Concorde	Autour du stade Saint-Aubin
S	25	Festival Blues en Chenin	18H	Blues en Chenin	Parc L.PIARD Saint-Lambert

SEPTEMBRE

Mardis 4 et 18 Jeudis 13 et 27	Randonnée pédestre	9H00	Syndicat d'Initiative	Camping de la Coudraye	Saint-Lambert
S	1	Concours de pétanque		JSL	
D	2	Repas des aînés	13h00	CCAS et Familles rurales	Salle de l'Amicale Saint-Aubin
L	3	Rentrée scolaire			
S	8	Apéro concert	18H30	Parc L. PIARD	Comité des fêtes Saint-Lambert
		Cinéma plein-air	21H00		
		Feu d'artifice	23H00		
S/D	15/16	Journées du Patrimoine		Commune	

■ CHANGEMENT DE PROPRIÉTAIRE DE LA SUPERETTE COCCIMARKET

Depuis mi-juillet 2018 votre magasin CocciMarket, situé 3 rue Rabelais 49750 à St Lambert du Lattay a changé de propriétaire. Mr Tougourdeau et Mr Charlot ont cédé la gérance de la supérette à Élodie Gagneux et Aymeric Ernoul.

Après un CAP en restauration et une formation dans le commerce, Élodie a multiplié les expériences professionnelles en vente, notamment en supermarché dans un rayon charcuterie-traiteur traditionnel. Élodie a eu une longue expérience en magasin de proximité de producteurs locaux et bio. Aymeric, Pâtissier-chocolatier de métier a développé des capacités de gestion et se forme depuis le mois de juin au rayon traditionnel afin de satisfaire la clientèle.

Le couple s'est orienté vers un magasin de proximité pour créer une relation privilégiée, chaleureuse et accueillante avec sa clientèle.

Ils vont créer un service traiteur de buffet froid pour le mois de septembre et souhaitent développer le rayon de produits BIO. Ils vous proposeront d'autres nouveautés dans les mois à venir.

Elodie et Aymeric sont secondés par Danielle, employée de la superette depuis plusieurs années.

La supérette est ouverte
du mardi au samedi de 8h30 à 13h et de 15h30 à 19h30
le dimanche de 9 h à 12 h 30.
Tel. 02 41 78 49 61



LA RÉDACTION PRÉCISE QUE LES ARTICLES DES ASSOCIATIONS SONT ÉDITÉS DANS LEUR INTÉGRALITÉ ET QUE LEUR CONTENU RESTE SOUS LA RESPONSABILITÉ DE LEURS AUTEURS.

Directeur de publication : Gérard TREMBLAY.
Conception et rédaction : Commission Communication Val du Layon
Mise en page et impression : mairie

Les articles pour le prochain « Val'Info » devront nous parvenir avant le mardi 11 septembre de préférence par mail : n.barron@valdulayon.fr ou déposés en mairie

